

SOUS-PREFECTURE DU BLANC

#### ARRETE N°SPLB-2015-042 DU 28/09/2015

Portant agrément de M. Alain JOLY en qualité de garde Chasse particulier

## LE PREFET DE L'INDRE Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses article 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R.428-25;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Yves LALLART, sous-préfet de l'arrondissement du Blanc et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-04-0074 du 15 avril 2015 reconnaissant l'aptitude technique à exercer les fonctions de garde particulier de M. Alain JOLY;

Vu la commission délivrée par M. Jean-Pierre BERNARD, propriétaire et président de la Société communale de chasse de Pouligny Saint-Pierre, détenteur de droits de chasse sur la commune de POULIGNY SAINT-PIERRE (Indre), à M. Alain JOLY, par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse;

#### ARRETE

Article 1<sup>st</sup> - M. Alain JOLY né le 24/08/1955 au BLANC (36) demeurant 9 rue du Paradis à 36300 POULIGNY SAINT-PIERRE, **EST AGRÉÉ** en qualité de **GARDE CHASSE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M. Jean-Pierre BERNARD, propriétaire et président de la Société communale de chasse de POULIGNY SAINT-PIERRE, détenteur de droits de chasse sur la commune de POULIGNY SAINT-PIERRE (36).

- Article 2 la liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.
- Article 3 Le présent agrément est délivré pour une durée de CINO ANS.
- Article 4 Dans l'exercice de ses fonctions, M. Alain JOLY doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentés à toute personne qui en fait la demande.
- <u>Article 5</u> Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 7 – le présent arrêté sera transmis pour exécution,

à:

Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Président de la Société communale de Chasse de Pouligny Saint-Pierre 20 Les Clous 36300 POULIGNY SAINT-PIERRE pour remise au titulaire de l'agrément

### pour information à:

- Madame le Commandant de la Compagnie de gendarmerie du Blanc
- Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Châteauroux
- Monsieur le Président de la Fédération départementale de la chasse de l'Indre

Pour Le Préfet, et par délégation, Le secrétaire général de la sous-préfecture,

Jean Luc GILLARD

# COMMISSION

JE SOUSSIGNE (E) BERNARD Jean Pierra (prénom et nom patronymique)
qualité (Président-gérant). Societé donnmenale de Chasse de Pouligny S'Pierre
Né(e) le.2.5.\[0.\]1965
à LEBLANC Département, territoire ou pays 3.6
Résidant à : (n° rue) 20. Jes. Clous
Code postal. 3.6.3.0. commune. Pouli Gwy ST PIERRE
Code postal. 36.30. commune. POULIGION ST PIERRE  fixe 0.2.54.37.12.15. portable. 0.6.79.57.61.58
COMMISSIONNE
M./Mme. Joly Alain (prénom et nom patronymique)
Né(e) le. 24. 10.8   19.55
à LEBLANC Département, territoire ou pays 3.6
Résidant à: (n° rue) 9, rue du Paradis
Code postal 36300 commune POULIGNY STPIERRE
Pour assurer la surveillance de : ma (ou mes) propriétés *(rayer la mention inutile) mes droits de chasse mes droits de pêche.
situés à : (commune, massif forestier de parcelle n°) Poulition 5 Pienre LE BLAWC
- les documents attestant de mes droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc) sont annexés à la présente commission ;
- la localisation de ces droits figurent sur la carte annexée ;
Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) : <u>cocher la case correspondante</u>
□ garde particulier ( exclusion pêche et chasse) infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc) □ garde particulier (y compris chasse et pêche)
infraction touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal et de l'environnement  garde-chasse particulier
infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement  garde-pêche particulier
infractions commises en matière de pêche en eau douce prévue par le code de l'environnement  garde des Bois et Forêts particulier
infractions touchant à la propriété forestière
□ garde du domaine public routier infraction touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière
Falt à PAULICIAN LE 31/03/2015
Fait à Poul GAM le 31/03/2015 Signature

### ATTESTATION DE DROITS

Je soussigné: 8  Nom: BERNARD  Prénom: Fean Pience  Domicile: 20, les clous 36300 Pouligny St Pience.
Certifie sur l'honneur être :*
- propriétaire locataire usufruitier - détenteur d'un droit de chasse détenteur d'un droit de pêche- président de : La société communale de chasse de Pooligny st Piense déclare demander l'agrément en tant que :
- Garde particulier*
des propriétés m'appartenant ou louées à bail par M.(Mme) situées sur le territoire de la (des) commune(s) suivante(s) :
- Commune de lieu(x)-dit(s) section(s)  - Commune de lieu(x)-dit(s) section(s)  pour la localisation : (joindre état parcellaire, extrait cadastral ,carte I.G.N etc) en 2 exemplaires
- Garde-pêche particulier*
des cours d'eau, canaux, ruisseaux, ainsi que les plans d'eau avec lesquels ils communiquent, à l'exception des eaux closes, pour lesquelles M.(Mme) (ou l'association) dispose en propre des droits de pêche sur le territoire de la (des) commune(s) suivante(s)
- Plan d'eau de commune de
Rivière la « », située sur la commune de lieu-dit
= Canal « » situé sur la commune de lieu-dit pour la localisation : (joindre état parcellaire, extrait cadastral ,carte I.G.N etc)
- Garde-chasse particulier
des propriétés forestières et rurales pour lesquelles M.(Mme) (ou l'association) dispose en propre des droits de chasse sur le territoire de la (des) commune(s) suivante(s) :
Commune de la circulation de l
-Garde des Bois et Forêts particulier
Commune de lieu(x)-dit(s) section(s) pour la localisation : (joindre état parcellaire, extrait cadastral ,carte I.G.N etc)
Aloulicien le. 3/D3/2015 Signature

Nb : Ces informations doivent être apportées par le commettant lors de la demande d'agrément et doivent figurer dans l'acte de commissionnement délivré par lui \* rayer la mention inutile

